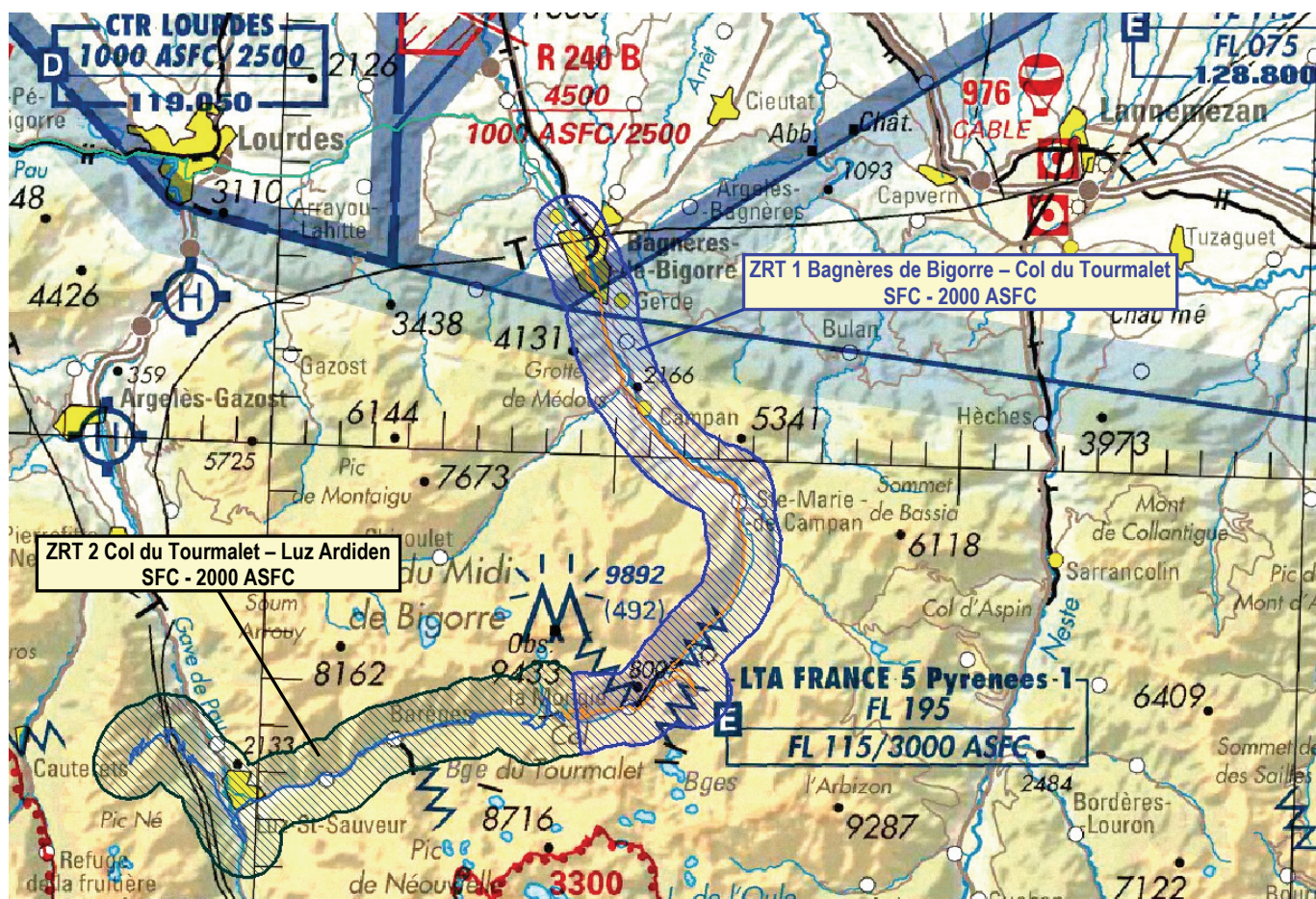


Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour la 18ème étape du Tour de France cycliste 2021 en FIR Bordeaux LFBB
En vigueur : Le jeudi 15 juillet 2021

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Saint-Girons LFCG, Saint-Gaudens LFIM

ACTIVITÉ

Dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape 18, Pau – Luz Ardiden



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 IGN édition 2021

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT 1 Bagnères de Bigorre – Col du Tourmalet : 1320-1445
ZRT 2 Col du Tourmalet – Luz Ardiden: 1415-1600

INFORMATION DES USAGERS

Pyrénées INFO : 126.525 MHz

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM :

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France
- les aéronefs d'Etat en mission de sûreté aérienne
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement des ZRT

SERVICES RENDUS

Les services de la circulation aérienne sont rendus aux usagers autorisés à pénétrer dans les ZRT par l'organisme habituel de contrôle, conformément aux classes des espaces aériens avec lesquels elles coexistent.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

0.75 NM de part et d'autre des routes :

ZRT 1 Bagnères de Bigorre – Col du Tourmalet

Bagnères de Bigorre
D 935 – D 918
Col du Tourmalet

ZRT 2 Col du Tourmalet – Luz Ardiden

Col du Tourmalet
D 918
Luz Saint Sauveur
D 921 - D 12
Luz Ardiden

Limites verticales :

SFC / 2000 FT AGL

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.